https://saint-priest.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article37



Quels droits et quelles obligations ?

- Apprentissage -

Publication date: jeudi 7 décembre 2017

Copyright © CIO Saint-Priest - Tous droits réservés

Copyright © CIO Saint-Priest Page 1/2

Quels droits et quelles obligations?

Les droits de l'apprenti sont ceux des autres salariés de l'entreprise : congés payés (5 semaines au minimum), protection maladie, maternité, accidents du travail...

Les obligations de l'apprenti :

- respecter le règlement intérieur de l'entreprise,
- effectuer les tâches confiées par l'employeur ;

En contrepartie, celui-ci rémunère le jeune et prend en charge sa formation.

Conditions à cela : suivre les cours avec assiduité et se présenter aux examens !

De son côté, l'employeur est tenu de :

 désigner un maître d'apprentissage, chargé de suivre le jeune, de l'évaluer, et d'effectuer des bilans à chaque fin de période en entreprise.

A noter : Un entretien d'évaluation portant sur le déroulement de la formation est organisé dans les deux mois qui suivent la conclusion du contrat. Il peut conduire à aménager le déroulement de la formation. « »

Copyright © CIO Saint-Priest Page 2/2